

toute autre compagnie étrangère au Canada. A mon avis, le gouvernement n'a pas à s'inquiéter du bien-être et des ressources de ces compagnies. Elles ne risquent pas de finir à l'asile des pauvres. S'il importe de faire des investissements pour permettre à l'industrie canadienne de projeter ou de réaliser la recherche et la production de médicaments à des prix concurrentiels, les compagnies internationales ont déjà suffisamment de ressources et elles peuvent trouver l'argent nécessaire pour le faire ici ou dans leurs propres pays. Elles devraient venir en dernier quant à l'appui du gouvernement et de notre ministère de l'Industrie.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) en amorçant le débat pour notre parti, a nommé cinq domaines dans lesquels, d'après nous, le gouvernement devrait prendre des mesures en plus de celles qu'il propose dans le bill. J'aimerais passer rapidement ces domaines en revue sans répéter ce qui s'est déjà dit. Nous espérons que le ministre étudiera sérieusement chacune de ces cinq propositions. S'il ne parvient pas à les accepter dès maintenant, ou à persuader ses collègues de les accepter en tout ou en partie, nous espérons que dans les mois à venir il saura progressivement et avec le temps les mettre toutes en œuvre.

Il y a lieu tout d'abord, croyons-nous, de renoncer à toute marque de commerce dans le cas de tout nouveau produit pharmaceutique et de recourir à des appellations non brevetées pour tous les nouveaux médicaments mis au point et en vente au Canada ou importés au pays. Il est inconcevable, je le répète, que ceux qui favorisent les intérêts des fabricants de produits pharmaceutiques aient semé la panique en parlant du peu de sécurité des médicaments non brevetés ou de leur qualité douteuse, alors que les institutions compétentes et les gens qui s'y intéressent, les hôpitaux privés et publics, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux achètent constamment de grandes quantités de ces médicaments non brevetés. Je ne serais pas surpris qu'ils se soient révélés plus efficaces même que les produits brevetés.

Deuxièmement, le ministre devrait persuader son collègue le ministre des Finances (M. Benson) de fixer un maximum de 10 p. 100 de l'ensemble des ventes comme déduction admise aux fins de l'impôt pour les dépenses que font les compagnies de produits pharmaceutiques et l'industrie connexe pour la réclame et la stimulation des ventes. A mon avis, même ce maximum est trop généreux, mais c'est ce que propose notre parti.

Troisièmement, nous proposons—voilà une question dont le ministre lui-même peut s'occuper par l'entremise de son ministère—que

la réclame faite aux produits pharmaceutiques soit étudiée et contrôlée rigoureusement quant à son contenu et à la façon dont elle est présentée au public. Nous savons tous que c'est là un des principaux facteurs qui ont joué dans la hausse continue des prix.

Quatrièmement, le ministre et son ministère devraient exiger des fabricants de produits pharmaceutiques qu'ils soumettent à de brefs intervalles des rapports sur le coût de revient ordinaire de tous leurs nouveaux produits, surtout ceux dont on prévoit des ventes pour plus de \$500,000 par année. J'estime que cela est encore un peu trop généreux et que les rapports sur le coût de revient devraient être obligatoires, en ce qui a trait à la mise au point, à la production et à la vente éventuelle au public de tous les nouveaux médicaments, peu importe le montant des ventes prévues. Il me semble qu'ainsi le ministre et son ministère obtiendraient des renseignements précieux sur la façon de procéder pour mettre en œuvre la présente mesure et d'autres dont nous pourrions être saisis plus tard. Les rapports sur le coût de revient devraient être obligatoires et devenir une habitude pour l'industrie et le ministère.

Le cinquième point est celui qu'a soulevé mon collègue le député de Waterloo (M. Saltzman). Comme il l'a très bien exposé l'autre soir, je ne répéterai pas ce qu'il a dit. Il s'agit de la création, par le gouvernement, d'une société de la Couronne, qui fabriquerait et vendrait, en nombre limité, des médicaments d'ordonnance choisis parmi les plus importants, entre 15 et 30, peut-être, des médicaments de base les plus communément employés dans l'industrie des médicaments d'ordonnance.

• (3.10 p.m.)

Je répète, à cet égard, ce que j'ai dit précédemment: profiter du malheur des autres, de ceux qui tombent malades, est immoral, à mon avis. N'est-il pas opportun et logique de faire intervenir ici un organisme gouvernemental ou une société de la Couronne, quel que soit le parti au pouvoir? C'est un domaine où il est parfaitement logique et justifié de voir le gouvernement intervenir dans le monde des affaires, non seulement afin de contrôler ainsi les autres secteurs de l'industrie mais aussi pour montrer à ces compagnies comment procurer aux malades des médicaments sans danger au prix le plus bas possible et sans devoir pour autant recourir à des profits intempestifs, à une publicité fausse et indécente, et ainsi de suite.

Le même passage que j'ai déjà extrait d'un article de M. Western dans la *Winnipeg Free*